



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

(IN 110540V)

A/45/16 (Partie II)

27 septembre 1990

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA UNION

Quarante-cinquième session

RAPPORT DU COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION SUR LES  
TRAVAUX DE LA SECONDE PARTIE DE SA TRENTIEME SESSION\*

\* Le présent document contient le rapport du Comité sur les travaux de la seconde partie de sa trentième session. Le rapport sur la première partie de cette session a été publié sous la cote A/45/16 (Partie I et Add.1). Le texte complet du rapport sera publié ultérieurement en tant que Supplément No 16 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session (A/45/16).

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu la reprise de sa trentième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 au 22 septembre 1990. Il a tenu huit séances (60e à 67e) et un certain nombre de réunions consultatives informelles.

### A. Ordre du jour

2. L'ordre du jour de la reprise de la trentième session est reproduit à l'annexe I.

### B. Participation

3. Les Etats suivants, membres du Comité, étaient représentés :

Allemagne, République fédérale d'	Japon
Algérie	Kenya
Argentine	Maroc
Autriche	Mexique
Bahamas	Ouganda
Bahreïn	Pakistan
Bangladesh	Pologne
Bénin	Roumanie
Cameroun	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Canada	Suède
Chine	Trinité-et-Tobago
Colombie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Côte d'Ivoire	Venezuela
Cuba	Yougoslavie
Etats-Unis d'Amérique	Zambie
France	
Inde	

4. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs :

Brésil  
Costa Rica  
Egypte  
Espagne  
Finlande  
Hongrie  
Italie  
Norvège  
Pays-Bas  
Portugal  
Tunisie

5. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Organisation mondiale de la santé.

6. Ont également assisté à la session le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et aux finances, le Contrôleur et d'autres hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

#### C. Documentation

7. La liste des documents soumis au Comité lors de la reprise de sa trentième session figure à l'annexe II.

#### D. Adoption du rapport du Comité

8. A sa 67e séance, le 22 septembre, le Comité a adopté le projet de rapport sur la reprise de sa trentième session (E/AC.51/1990/L.7 et Add.1 à 5), tel qu'il avait été oralement révisé et amendé au cours du débat.

### II. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

#### A. Projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997

##### 1. Programme 45. Redressement, développement et transformation économiques de l'Afrique

9. A ses 62e et 63e séances, les 18 et 19 septembre, le Comité a examiné le programme 45 du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997, intitulé "Redressement, développement et transformation économiques de l'Afrique".

#### Examen de la question

10. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'importance que le Secrétaire général attachait au développement économique de l'Afrique. Elles ont prié instamment la communauté internationale de concrétiser son engagement en fournissant une assistance, sous la forme notamment de ressources financières, aux pays de la région. Elles ont souligné la nécessité de renforcer la coordination pour que les organisations du système appliquent efficacement les décisions intergouvernementales relatives au redressement et au développement de l'Afrique. Le projet de plan d'action à l'échelle du système pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique pourrait servir de cadre à cette fin. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) aurait à jouer un rôle clef dans l'exécution du programme.

11. Plusieurs délégations ont réaffirmé la priorité assignée par l'Assemblée générale à l'Afrique et souligné qu'il convenait d'allouer des ressources suffisantes au programme afin d'en garantir la mise en oeuvre efficace et intégrale conformément à ce caractère prioritaire.

12. Quelques délégations ont estimé, qu'à l'exception de la décision 44/411, les résolutions de l'Assemblée générale citées comme portant autorisation de ce sous-programme n'avaient pas de lien direct avec celui-ci. D'autres délégations ne partageaient pas ce point de vue.

#### Recommandations générales

13. Le Comité s'est déclaré généralement satisfait du contenu et de l'orientation du programme, qui avait été élaboré à la lumière des observations qu'il avait formulées lors de la première partie de sa trentième session. Il a estimé qu'il convenait de préciser davantage les éléments du programme sur la base des décisions que l'Assemblée générale et d'autres organismes intergouvernementaux pourraient prendre ultérieurement à ce sujet, ainsi que de l'examen et de l'évaluation finals du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique auxquels l'Assemblée procéderait lors de sa quarante-sixième session.

14. Le Comité a recommandé de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources.

15. Le plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique devrait être établi suivant la méthode et le mode de présentation utilisées pour l'élaboration du plan de lutte contre la drogue, compte tenu également des conclusions et des recommandations contenues au paragraphe 146 du rapport du Comité sur la première partie de sa trentième session (A/45/16 (Partie I) et Add.1).

16. Le Secrétaire général devrait fournir tout l'appui nécessaire à la mise en oeuvre du Programme.

#### Conclusions et recommandations

17. Le Comité a recommandé d'approuver le programme 45 du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997, sous réserve des modifications ci-après :

a) Modifier le titre du programme qui se lirait comme suit : "Afrique : situation économique critique, redressement et développement";

b) Modifier le titre du sous-programme 1 qui se lirait comme suit : "Mobilisation des ressources", et intégrer les aspects de ce sous-programme relatifs à la coordination à la section 2 du programme intitulée : "Stratégie et coordination";

c) Modifier le titre du sous-programme 2 comme suit : "Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action, y compris leurs aspects financiers";

d) Modifier comme suit le début du texte de l'alinéa b) du paragraphe 45.12 : "Contrôler, évaluer et suivre l'évolution du développement économique et social en Afrique en vue d'aider les pays africains, à la demande des gouvernements, à définir et promouvoir des politiques et activités..." (le reste du paragraphe ne change pas);

- e) Réorganiser les différentes activités prévues compte tenu des nouveaux intitulés des sous-programmes, notamment :
- i) Placer les paragraphes 45.16 à 45.18 dans la section 2 intitulée "Stratégie et coordination";
  - ii) Placer les alinéas a) i) et iii) du paragraphe 45.20 dans le sous-programme 3 : "Campagne mondiale de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique";
  - iii) Rattacher les activités énumérées aux alinéas c) et d) du paragraphe 45.28 au sous-programme 1, puisqu'elles concernent la mobilisation des ressources;
- f) Intégrer l'alinéa b) du paragraphe 45.20 à la section 2 "Stratégie et coordination";
- g) Supprimer, à l'alinéa d) du paragraphe 45.20, le membre de phrase suivant : "y compris l'établissement de la documentation";
- h) A l'alinéa a) ii) du paragraphe 45.20, ajouter "concrètement" après le verbe "traduire";
- i) A l'alinéa c) du paragraphe 45.28, remplacer "décideurs" par "donateurs";
- j) A la fin de l'alinéa d) du paragraphe 45.28, remplacer le membre de phrase suivant : "obtenir le soutien de ces groupes cibles en vue du redressement et du développement de l'Afrique" par le membre de phrase ci-après : "mobiliser les ressources nécessaires au redressement et au développement de l'Afrique";
- k) Lire comme suit le titre du sous-programme 3 : "Campagne mondiale de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique";
- l) Ajouter au paragraphe 45.7 un nouvel alinéa e) rédigé ainsi : "Appuyer les efforts que font les pays africains pour renforcer leur propre capacité nationale en vue de parvenir à une croissance et à un développement auto-entretenus, notamment en fournissant à ces pays, à leur demande, des conseils au sujet des réformes de politique économique appropriées";
- m) Remplacer le texte de l'alinéa e) ii) du paragraphe 45.20 par le texte suivant : "Promouvoir les efforts de la communauté internationale visant à améliorer le fonctionnement des marchés des produits de base afin d'assurer la stabilité et la prévisibilité des prix des produits de base, ainsi que des arrangements de compensation garantis et des programmes connexes".

## 2. Programme 31. Coopération régionale pour le développement en Asie et dans le Pacifique

18. A sa 66e séance, le 21 septembre, le Comité a été informé oralement des recommandations faites par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa quarante-sixième session, tenue du 4 au 13 juin 1990, concernant l'établissement d'un ordre de priorité pour le programme 31 : Coopération régionale pour le développement en Asie et dans le Pacifique [A/45/6 (Prog. 31)].

Conclusions et recommandations

19. Le Comité a pris acte des informations fournies par le Secrétariat.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale accorde l'attention voulue à la question de l'établissement d'un ordre de priorité entre les sous-programmes lorsqu'elle examinerait le programme 31 du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 à sa quarante-cinquième session.

B. Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993

21. Conformément au paragraphe 1 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, le Comité a examiné, de sa 60e à sa 63e séance, du 17 au 19 septembre, le plan général du projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général dans son rapport (A/45/369).

22. Le Comité a rappelé que, conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et en sa qualité d'organe subsidiaire, il examinerait le plan général du budget-programme et, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, présenterait ses conclusions et recommandations à l'Assemblée. Il a également rappelé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires étudierait le plan général conformément à son mandat et présenterait ses recommandations à l'Assemblée. Le Secrétaire général, se fondant sur les décisions de l'Assemblée relatives au plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, préparerait pour sa part le projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant.

23. Le Comité a en outre rappelé que le plan général du prochain budget-programme s'inscrivait dans le processus d'amélioration de l'efficacité des activités menées par l'Organisation au service de la communauté internationale.

24. Le Comité a examiné les quatre aspects suivants du plan général du projet de budget-programme.

a) Estimations préliminaires des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal

25. Le Comité a noté les estimations préliminaires proposées par le Secrétaire général au paragraphe 6 de son rapport.

26. Le Comité recommande, conformément à son mandat, que les estimations préliminaires des ressources présentées par le Secrétaire général servent de base à une décision de l'Assemblée générale, qui prendrait en compte les éléments suivants :

a) Les recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette question conformément à son mandat, comme l'indique la résolution 41/213;

b) Les estimations devraient être considérées comme préliminaires et devraient tenir compte, eu égard au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général, des incidences de décisions que l'Assemblée générale pourrait adopter en 1990;

c) Les estimations devraient être suffisantes pour permettre la réalisation des activités que l'Organisation a décidé d'inscrire au programme du prochain exercice biennal dans le cadre du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997; à cet égard, le Comité tient à mettre l'accent sur les recommandations qu'il a faites, tant à sa session de printemps qu'à la reprise de sa session de 1990, au sujet du projet de plan à moyen terme;

d) Les estimations devraient être conçues de manière à fournir à l'Organisation suffisamment de latitude pour pouvoir entreprendre avec efficacité les tâches qui lui seront confiées par l'Assemblée générale dans le cadre de mandats nouveaux ou modifiés;

e) Les estimations ont un caractère global; à cet égard, le Comité note que la ventilation des prévisions pour 1992-1993 par grand programme du projet de plan à moyen terme, qui figure dans le rapport du Secrétaire général, n'a qu'un caractère illustratif;

f) Les estimations sont établies aux prix de 1990-1991 et n'incluent pas les types de dépenses mentionnés aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I de la résolution 41/213;

g) Le plan général du projet de budget-programme devrait être fondé sur l'hypothèse que la résolution 41/213 serait intégralement appliquée et que les programmes approuvés figurant dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 seraient exécutés en 1992-1993 dans le cadre d'un budget-programme dont les modalités de financement seraient strictement observées, une fois qu'elles auraient été approuvées et que les crédits nécessaires auraient été ouverts.

b) Priorités reflétant les orientations générales, par grands secteurs

27. Le Comité a noté les propositions faites par le Secrétaire général à propos des priorités reflétant les orientations générales, par grands secteurs, comme demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 1 b) de l'annexe I à sa résolution 41/213.

28. Le Comité a également noté que le Secrétaire général s'était référé, aux paragraphes 12 et 13 de son rapport, aux priorités énoncées dans l'introduction au projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

29. Le Comité a en outre noté que les priorités étaient indiquées d'une manière plus générale dans l'introduction au plan à moyen terme que dans le plan général. A cet égard, le Comité a rappelé que le projet de budget-programme a été élaboré dans le cadre du plan à moyen terme.

30. Le Comité propose que l'Assemblée générale examine les priorités reflétant les orientations générales, par grands secteurs, comme suggéré dans l'introduction au plan à moyen terme et dans le plan général, compte tenu des vues exprimées par les organes intergouvernementaux et les groupes d'experts compétents. Il convient d'accorder une attention particulière aux questions suivantes : maintien de la paix et de la sécurité internationales; développement économique des pays en développement; redressement économique et développement de l'Afrique; environnement; et lutte internationale contre la drogue.

/...

c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent

31. Le Comité a noté que la croissance réelle proposée, par rapport au budget précédent, s'établissait à 0 %.

32. Le Comité a aussi noté que la croissance réelle avait été calculée sur la base de la méthodologie existante, également utilisée pour la présentation du budget-programme. Vu les défauts de la méthodologie appliquée actuellement, le Comité n'était pas en position d'évaluer avec précision l'incidence du taux envisagé de croissance réelle sur les programmes de l'Organisation. Le Comité recommande que le Secrétariat, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale examinent plus avant cette méthodologie, ainsi que celle utilisée pour l'élaboration du plan général, y compris le traitement des dépenses non renouvelables et la question de la comparabilité avec les budgets-programmes. Tout en reconnaissant qu'il n'est pas aisé de modifier la méthodologie utilisée actuellement pour élaborer le plan général et le budget-programme, le Comité souligne la nécessité d'accroître la transparence.

d) Montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage du montant global des ressources

33. Ayant pris note du paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général, le Comité a souligné l'importance du fonds de réserve, qui occupe une place essentielle dans le nouveau processus budgétaire.

34. Le Comité a en outre souligné que le montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage du montant global des ressources, devait être en sus des estimations préliminaires proposées par le Secrétaire général, ajustées en fonction des alinéas b) et f) du paragraphe 26 ci-dessus, et compte tenu des conclusions et recommandations pertinentes du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

35. Le Comité a noté que l'Assemblée générale prendrait, à sa quarante-cinquième session, des décisions au sujet de l'utilisation du fonds de réserve pour l'exercice biennal 1990-1991.

36. Le Comité a également noté que, conformément à sa résolution 44/200 B du 21 décembre 1989, l'Assemblée générale examinerait à sa quarante-sixième session la question du montant et du mode de fonctionnement du fonds de réserve.

37. Le Comité recommande que l'Assemblée générale examine la question du fonds de réserve en tenant compte de l'évolution de la situation, du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de toutes les décisions pertinentes.



C. Questions relatives au budget-programme pour  
l'exercice biennal 1990-1991

1. Rapport du Secrétaire général sur le réexamen des fonctions  
et de l'appui administratif des départements auxquels ont  
été confiés des mandats intéressant les questions de  
développement social à l'échelle mondiale

38. A sa 64e séance, le 19 septembre, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur le réexamen des fonctions et de l'appui administratif des départements auxquels ont été confiés des mandats intéressant les questions de développement social à l'échelle mondiale (A/C.5/45/4).

Examen de la question

39. Plusieurs délégations ont été d'avis que la question à l'examen, y compris tous les aspects du renforcement de l'Office des Nations Unies à Vienne, devait être abordée dans une optique globale, en tenant compte en particulier d'une répartition des activités courantes et nouvelles de l'Organisation des Nations Unies entre le Siège, Genève et Vienne ainsi que des locaux disponibles au Centre international de Vienne.

Conclusion

40. Le Comité a pris acte du rapport du Secrétaire général, compte tenu des vues exprimées durant l'examen de la question.

2. Prévisions révisées pour les chapitres 3, 13, 27 et 31  
et le chapitre premier des recettes

41. A sa 66e séance, le 21 septembre, le Comité a examiné la question des prévisions révisées pour les chapitres 3, 13, 27 et 31, et le chapitre premier des recettes.

Examen de la question

42. Tout en se déclarant déçues que le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées pour les chapitres 3, 13, 27 et 31, et le chapitre premier des recettes n'ait pas été disponible dans toutes les langues officielles et n'ait donc pas pu être examiné par le Comité, un certain nombre de délégations ont fait officieusement des observations préliminaires sur les propositions du Secrétaire général.

43. D'autres délégations ont déclaré que, le texte du document n'étant pas disponible dans toutes les langues, elles n'étaient pas en mesure de faire des observations sur la question.

44. Quelques délégations ont appuyé la proposition visant à poursuivre certaines activités relatives à la Namibie jusqu'à leur achèvement. Elles ont également accueilli avec satisfaction la proposition tendant à transférer des ressources aux fins des activités prioritaires concernant l'apartheid et de la modernisation des installations de la Commission économique pour l'Afrique. Elles ont fait observer, toutefois, qu'aucune proposition n'avait été faite concernant certaines des ressources disponibles à la suite des propositions du Secrétaire général relatives au programme pour la Namibie, et elles ont estimé que ces ressources devraient être réaffectées à des activités hautement prioritaires, en particulier celles qui concernent l'Afrique. Certaines délégations ont également noté que les propositions du Secrétaire général concernant le Centre contre l'apartheid ne tenaient pas pleinement compte des vues exprimées par ces mêmes délégations lorsque l'Assemblée générale a examiné, à sa quarante-quatrième session, le budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

Conclusions et recommandations

45. Le Comité a noté avec regret que le rapport du Secrétaire général sur la question ne lui avait pas été soumis pour examen. Le Comité a prié instamment le Secrétaire général de faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas. Le Comité a recommandé que le rapport soit soumis, pour examen et suite à donner, à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

Examen des services de traduction et d'interprétation  
dans toutes les langues officielles à la Commission  
économique pour l'Afrique

46. A sa 66e séance, le 21 septembre, le Comité a examiné la question des services de traduction et d'interprétation dans toutes les langues officielles à la Commission économique pour l'Afrique.

Conclusions et recommandations

47. Le Comité a noté avec regret que le rapport du Secrétaire général sur cette question ne lui avait pas été soumis pour examen. Le Comité a prié instamment le Secrétaire général de faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas. Le Comité a recommandé que le rapport soit soumis, pour examen et suite à donner, à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

ANNEXE I

Ordre du jour de la reprise de la trentième session du Comité

1. Organisation des travaux.
2. Questions relatives au programme :
  - a) Projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997;
  - c) Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993;
  - e) Questions relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.
3. Adoption du rapport du Comité.

ANNEXE II

Liste des documents dont le Comité était saisi  
à la reprise de sa trentième session

A/46/272

Rapport du Secrétaire général sur les divers aspects de l'établissement des priorités dans les prochains plans généraux du projet de budget-programme

A/45/6 (Prog. 45)

Programme proposé pour le redressement, le développement et la transformation économiques de l'Afrique

A/45/369

Rapport du Secrétaire général contenant le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993

A/C.5/45/2

Rapport du Secrétaire général sur les montants estimatifs révisés concernant les chapitres 3, 13, 27, 31 et le chapitre premier des recettes du budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991

A/C.5/45/4

Rapport du Secrétaire général sur le réexamen des fonctions et de l'appui administratif des départements auxquels ont été confiés des mandats intéressant les questions de développement social à l'échelle mondiale et propositions tendant à renforcer l'Office des Nations Unies à Vienne

E/AC.51/1990/L.5

Programme de travail

E/AC.51/1990/L.6

Etat de la documentation

E/AC.51/1990/L.7  
et Add.1 à 5

Projet de rapport du Comité sur la reprise de sa trentième session

-----